

CROISIERES EN PENICHES SUR LE CANAL DU MIDI *

ACTION SOCIALE INTERMINISTÉRIELLE EN FAVEUR DES
AGENTS ACTIFS ET RETRAITÉS DE L'ÉTAT EN RÉGION
OCCITANIE

Les membres de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale, proposent 2 sorties familiales pour les agents actifs et retraités de la fonction publique d'Etat de la région Occitanie.

Croisières en péniches :

**Le samedi 22 juin et le dimanche 23 juin
2024**

Croisière Grands ouvrages-Naturaliste

Fonseranes-Béziers

- Durée 3h environ - Embarquement 11h45 - Départ embarcadère en haut des 9 écluses de Fonseranes,
- Port de Colombiers,
- Tunnel du Malpas,
- Descente de l'escalier d'écluses de Fonseranes,
- Pont-canal de Béziers,
- Arrivée embarcadère en aval des écluses de Fonseranes vers 15h/15h15,
- Pique-nique tiré du sac,
- En partenariat avec un guide naturaliste qui animera la croisière.



Péniches accessibles en fauteuil roulant (prévenir lors de la confirmation de la réservation). Les WC sur les péniches sont non accessibles en fauteuil roulant (marches), WC accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) sur le site de Fonseranes.

**Tarif unique 5 euros / personne adulte et enfant à partir de 4 ans
(gratuit de 0-3 ans)**

L'accès à cette action aura lieu uniquement par une pré-inscription en ligne

à compter du lundi 18 MARS 2024 à 13h00 jusqu'au mercredi 3 AVRIL 2024 à 13h00

en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/df451453-3351-406d-a82e-e406c290f690>

(En cas de difficulté d'accès à ce lien depuis votre poste professionnel y accéder depuis votre téléphone ou ordinateur personnel)

Une confirmation de sélection vous sera adressée par mail par la SRIAS pour vous indiquer les pièces justificatives et les modalités pour finaliser votre demande.

Retrouvez toutes les informations et les modalités sur :

www.srias-occitanie.fr

* Offre non contractuelle, limitée à une place par membre du foyer fiscal, dans la limite du budget alloué par la SRIAS Occitanie et de la capacité des péniches. Priorité sera donnée aux agents n'ayant pas bénéficié de cette action en 2022 ou en 2023.